

COMMUNE DE PUGNY
PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40 DU LUNDI 6 MAI 2024

Présents : Annie Marcelot, Régine Chamot, Dundee Valot, Hervé Philippe, Nathalie Collet, Olivier Chamot, Guillaume Norbert, Gilles Ravache, Marie Chauchaix, Sabine Valot

Excusés : Bruno Chauchaix, Eric Leblanc

Absents : Dylan Emonin

10 présents – 10 votants

Ouverture de séance : 18h

1) **Nomination d'une secrétaire de séance : Nathalie Collet**

2) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal N° 39 du 10 avril 2024 :**

Approuvé à l'unanimité

3) **Délibérations**

- **Attribution du marché de travaux « Aménagement des accès à la gare de Pougny »**

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal a confirmé la réalisation de l'aménagement des accès à la gare de Pougny-Chancy. Pour rappel, l'aménagement consiste en l'ouverture de deux nouveaux accès à la gare, rue du Barrage, la réalisation de cheminements piétons, de garage à vélos et d'un parc de stationnement de 34 places. Le coût estimé par le maître d'œuvre était de 566 716,83 € HT : soumise à concurrence, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 6 mai 2024 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Une seule offre a été remise, par l'entreprise Eurovia pour le montant de 569 982,84 € HT soit 683 979,41 € TTC

Accepté

9 pour

1 abstention : Hervé Philippe

- **Approbation de la convention avec le département pour les travaux du pôle d'échange multimodal de Pougny Gare**

Madame la Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'aménagement des accès à la gare de Pougny-Chancy, le conseil départemental a confirmé une participation financière représentant la prise en charge de travaux. Ces derniers consistent à l'aménagement de la plateforme routière avec un carrefour en tourne-à-gauche non borduré, la redéfinition des régimes de priorité entre

la voie communale de la gare, la RD 76 et la RD94b qui restera prioritaire à cause de la proximité du passage à niveau N° 81, le recalibrage de la chaussée à 5,80 mètres entre bordures et son raccordement sur les aménagements existants, la création de cheminements piétonniers, l'aménagement d'espaces verts et la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées.

Il convient de passer une convention entre le département de l'Ain et la commune pour définir les conditions administratives, financières et de réalisation des travaux, ainsi que la répartition des charges d'entretien des ouvrages. La participation financière du département de l'Ain se chiffre au montant forfaitaire de 31 314,00 € TTC.

Accepté à l'unanimité

- **Adhésion au groupement de commandes du SIEA pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Le Bureau Syndical du SIEA en date du 07 juillet 2023, a institué la possibilité de création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, dont le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur.

Le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 a confirmé cette initiative permettant son exploitation.

Le conseil municipal, autorise Madame la Maire à signer une convention avec le SIEA permettant l'adhésion au groupement de commande du SIEA, qui permettra de bénéficier d'une borne à recharge électrique, son exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ; il approuve les modalités de ladite convention constitutive du groupement de commandes ainsi que le cout engendré par le fonctionnement de cette IRVE dans le budget communal.

Accepté à l'unanimité

- **Financement IRVE par le SIEA via le recours au mécanisme des fonds de concours**

Le conseil municipal approuve le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours précité conformément aux modalités de la présente délibération ainsi que la délibération n°DE202403043 du Comité syndical du SIEA en date du 23 mars 2024, d'une IRVE installée par les communs membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune. Il s'engage également à fournir au SIEA, tous les justificatifs nécessaires au versement de ce fond de concours,

Accepté à l'unanimité

4/ Divers :

- **Projet de 22 logements rue de la Mairie :**

2 places par logement (contre 1 légalement) + 10 places visiteurs à la demande de la commune (contre 3 légalement). Or au-delà de 50 places, le promoteur doit mettre en place des places souterraines.

M. Philippe dit que ce lotissement de 22 logements n'est pas cohérent avec l'ensemble du village.

Mme La maire dit que ce projet conforme au PLUIH, ce projet n'est pas municipal mais c'est un accord entre un propriétaire et un promoteur. Pour le moment le permis n'est pas déposé et la Maire n'aura pas à se prononcer sur le projet mais si ce projet est conforme ou non au règlement du PLUIH sur avis du service de l'agglomération. Depuis le début le bureau des adjoints a demandé à Madame la Maire de négocier pour obtenir des aménagements pour ne pas déranger trop la vie des riverains et de l'arrivée des parents sur le parking ce qu'elle a fait.

Mme la Maire dit qu'il est difficile d'implanter des places de parkings enterrées en raison de la gestion des eaux pluviales et du fait que cela augmente le coût de la construction pour l'implantation de logements sociaux ou intermédiaires.

Mme Collet demande une réduction du nombre d'habitations au vu de la voie sans issue, du passage d'enfants se rendant à l'école.

Mme Chamot et Mme Collet propose 1 zone d'intérêt public pour création d'un parking pour l'école. Mme la maire demandera à Pays de Gex Agglo si cela est possible. Est-il possible de préempter une partie du terrain ? M Valot rencontre prochainement Mme Zanette, de l'urbanisme Pays de Gex agglo et lui demandera. Le promoteur a accepté de rétrocéder à la commune un zone pour agrandir le parking à la fin des travaux.

M. Ravache explique qu'il faut dire clairement si le conseil accepte ou non le projet.

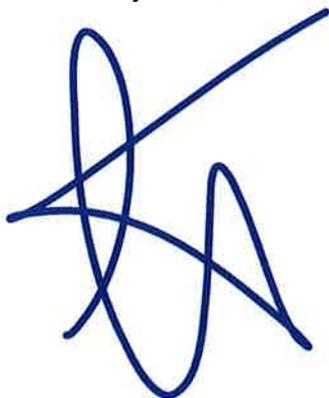
A discuter le mercredi 5 juin, prochain conseil municipal

- **Elections européennes :**

Tableau à remplir pour assesseurs

Séance levée à 20h15

La secrétaire, Nathalie Collet



La Maire, Annie MARCELOT



